

Nouveaux Cahiers du socialisme



Le commun dans la ville Pouvoir citoyen à Pointe-Saint-Charles

Anna Kruzynski

Number 21, Winter 2019

Penser la Grande Transition : utopies et stratégies

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90588ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Kruzynski, A. (2019). Le commun dans la ville : pouvoir citoyen à Pointe-Saint-Charles. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (21), 135–144.

Tous droits réservés © Collectif d'analyse politique, 2019

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le commun dans la ville

Pouvoir citoyen à Pointe-Saint-Charles

Anna Kruzynski

Chercheuse engagée et professeure à l'École des Affaires publiques et communautaires de l'Université Concordia¹

Avec d'autres chercheuses et chercheurs engagés, je lutte pour rompre avec une conception universaliste du monde et opérer une transition vers un vivre-ensemble « centré sur le plurivers constitué d'une multiplicité de mondes enchevêtrés et co-constitutifs, mais distincts² ». Dans le sillon de Dardot et Laval³, je comprends la révolution comme un moment d'accélération, d'intensification et de collectivisation d'une activité autonome et auto-organisée dans toutes les sphères de la vie économique, sociale, politique ou culturelle. Avec eux, je crois que le principe du commun est au cœur de ce projet révolutionnaire.

Dans une économie de communauté, suivant J. K. Gibson-Graham⁴, différentes formes de propriété, indépendamment de leur statut juridique, peuvent être constituées en communs. Au lieu de définir un commun comme une « chose » associée à une propriété publique ou en libre accès, toujours assujettie à l'enclosure, Gibson-Graham, Stephen Healy et Jenny Cameron⁵ suggèrent de conceptualiser les communs comme processus.

1 Cet article est une version réduite et traduite du chapitre « Commoning property in the city », soumis à J.K. Gibson-Graham et Kelly Dombroski (dir.), *Handbook of Diverse Economies*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing (en préparation).

2 Mario Blaser cité dans Arturo Escobar, « Commons in the pluriverse », dans David Bollier et Silke Helfrich (dir.), *Patterns of Commoning*, Amherst (MA), Off the Commons Books, 2015.

3 Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2014.

4 J.K. Gibson-Graham, Jenny Cameron et Stephen Healy, *Take Back the Economy. An Ethical Guide for Transforming Communities*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2013.

5 Dans Ash Amin et Philip Howell (dir.), *Releasing the Commons*, Londres, Routledge, 2016.

Dans ce processus, des communs biophysiques, culturels et sociaux, de même que des communs formés de connaissances sont nourris, reconstitués et élargis. Ainsi, le verbe *commoning* – ou en français, la pratique du commun – implique la construction, la négociation et parfois la lutte entre les êtres humains et l'autre – humain ou plus-qu'humain – en ce qui concerne l'accès aux communs, leur utilisation, les avantages à en tirer, les soins à leur apporter et la responsabilité qu'ils impliquent. Avec ce texte, j'applique ces concepts à des exemples contemporains de communs urbains :

- un jardin communautaire, sur un terrain public en friche;
- une murale sur un viaduc appartenant à une société par actions;
- et un immeuble industriel appartenant à une entreprise capitaliste et qui est devenu un grand projet collectif, le Bâtiment 7.

Toutes ces initiatives sont situées à Pointe-Saint-Charles, un quartier ouvrier de Montréal, depuis longtemps reconnu comme un bastion de solidarité et de résistance⁶.

Le Jardin de la liberté

Les organismes communautaires réclamaient depuis longtemps qu'un terrain public non utilisé, situé dans un secteur embourgeoisé près du canal de Lachine, soit classé comme parc par la municipalité, afin de le protéger d'une appropriation par des promoteurs immobiliers privés. On a eu beau attendre, attendre, rien ne se passait. Finalement, en 2007, la Pointe libertaire a pris les choses en main. Nous avons pris la responsabilité du terrain et, avec les résidentes et résidents du quartier, nous avons commencé à en prendre soin, en commençant par nettoyer la parcelle envahie par l'herbe à poux. Puis, avec le temps, nous avons organisé des activités festives et finalement créé un magnifique jardin urbain⁷. Ce faisant, par la pratique du commun, nous avons élargi l'accès à des espaces verts dans ce quartier tout en ciment, devenu un véritable îlot de chaleur, et, qui plus est, donne sur le canal de Lachine, en grande partie fermé au public par la privatisation de ses rives.

Aujourd'hui, on peut dire que nous avons gagné. Le zonage de la parcelle a été modifié et le Jardin de la liberté est maintenant officiellement un parc. Plus que cela, c'est aussi un commun biophysique : il est accessible et profite aux résidentes et résidents du

6 Anna Kruzynski et Eric Shragge, « Getting organised. Anti-poverty organising and social citizenship in the 1970s », *Community Development Journal. An International Forum*, vol. 34, n° 4, 1999 et Karine Triollet, « Une décennie de luttes urbaines à Pointe-Saint-Charles. Vers une réappropriation citoyenne », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, n° 10, 2013.

7 Agence de presse libre de la Pointe, « Succès de l'opération action jardinière autonome », 2007, <<http://archive.lapointelibertaire.org/node/307.html>>.

quartier qui aiment jardiner⁸, aux cyclistes qui font une pause sur le canal de Lachine, aux sans-abri qui ont installé des quartiers d'habitation temporaires à proximité, aux oiseaux, aux insectes et aux nombreuses formes de vie végétale. Malgré le fait que l'utilisation du jardin n'ait pas été explicitement négociée, la communauté qui s'en occupe reste vigilante et veille à ce que son intégrité soit respectée par toutes et tous.

La murale collective *The Point All' Dress*

C'était une autre demande de longue date des organisations communautaires – transformer le gigantesque mur du viaduc en ciment, de 80 mètres de long, qui forme une barrière physique et psychologique entre les parties nord et sud de Pointe-Saint-Charles. La compagnie de chemin de fer Canadien National (CN), propriétaire de ce viaduc et de plusieurs autres viaducs similaires au Canada, n'avait jamais accepté, ni à la Pointe ni ailleurs dans d'autres quartiers ouvriers, de demandes semblables. Comme dans le cas du Jardin, la Pointe libertaire a commencé la mise en commun du viaduc en prenant en charge le soin de son aspect visuel. C'est ainsi que nous avons commencé à peindre. La police nous a harcelés, des personnes ont même été arrêtées et accusées de méfaits. Nous avons ensuite négocié avec le CN de créer une fresque communautaire, en exigeant que les poursuites soient abandonnées.

Peu de temps après le retrait des accusations, la création du *Collectif au Pied du Mur* a permis d'élargir et de formaliser la communauté-de-commun, tout en lui donnant davantage de visibilité. Le collectif regroupait au départ dix artistes du quartier qui n'avaient jamais fait de peinture murale auparavant – et âgés de 26 à 72 ans. La communauté comprenait également 120 bénévoles qui ont aidé à peindre (voisins, voisines, enfants, artistes locaux), ainsi que le conseil et le personnel de l'arrondissement, qui ont fourni des échafaudages, des permis et du financement. À l'automne 2013, la communauté-de-commun, ainsi constituée, avait produit l'une des plus longues peintures murales de Montréal, une représentation incroyablement dynamique de l'histoire populaire de Pointe-Saint-Charles, de la période de la colonisation jusqu'à aujourd'hui⁹.

Depuis, bien que la propriété demeure privée, la murale est un commun culturel. Les avantages sont (re)distribués largement. Au lieu de contempler du ciment gris terne, les voisines et voisins immédiats peuvent accéder à la beauté des lieux en regardant par la fenêtre ou en se tenant sur leur balcon. Les passantes et passants s'arrêtent pour contempler ou discuter d'une partie ou d'une autre de la fresque. Les

8 Agence de presse libre de la Pointe, « Nos voisins ont pris en charge le Jardin de la Liberté! De l'herbe à poux à l'espace vert collectif », blogue de La Pointe libertaire, 11 juillet 2011, <<http://archive.lapointelibertaire.org/node/1646.html>>.

9 Voir les photos : <<http://lecollectifaupieddumur.tumblr.com/post/63375723834/21-septembre-2013-vernissage-de-loeuvre-murale>>.

touristes participent à l'audiotour sur l'histoire du quartier dont la fresque fait partie. Les cyclistes sur la piste cyclable adjacente reprennent leur souffle en parcourant ce surprenant flash de paysage urbain.

Le Bâtiment 7, une fabrique d'autonomie collective

La Pointe abrite de nombreux bâtiments vacants et souvent abandonnés. Les groupes communautaires soutiennent que ces bâtiments ne devraient pas être convertis en condominiums, mais au contraire utilisés pour répondre à des besoins urgents. Ainsi, lorsque les chantiers ferroviaires du CN (qui occupent un tiers de la superficie du quartier) ont été vendus au promoteur capitaliste Vincent Chiara (pour la somme d'un dollar !), les organisations communautaires ont été scandalisées. S'est alors engagée une lutte de neuf ans dont l'aboutissement a été une victoire partielle, mais très importante pour réserver 25 % des logements à des fins sociales, annuler le projet de remplacer un parc par une route d'accès, et faire don à la communauté du Bâtiment 7, ainsi que d'un million de dollars pour sa rénovation¹⁰.

La mise en commun d'une propriété privée de cette taille et de cette valeur n'aurait pas été possible sans la création d'une communauté-de-commun diversifiée et durable et sans l'engagement dans une lutte à long terme. Le *Collectif 7 à nous*, créé en 2009 pour mener la campagne d'expropriation du bâtiment, était composé de représentantes et de représentants de groupes communautaires, de groupes d'économie sociale, de militantes et militants antiautoritaires, d'artistes et d'un architecte. Chacun des groupes était lui-même composé d'une diversité de personnes, chacune possédant des capacités, de l'accès à de l'information, des relations et de l'expérience.

Le 28 avril 2017, le transfert officiel de la propriété a été agréé. Le Bâtiment 7 appartient maintenant à l'organisme sans but lucratif le *Collectif 7 à nous*¹¹. La mission du collectif a été définie autour de la création d'un centre autonome autogéré comprenant des activités artistiques, culturelles, sociales et politiques interdépendantes, qui contribuent à l'émergence d'une économie solidaire et écologique¹². Au cours de la campagne visant à remporter le bâtiment, la communauté-de-commun a organisé de nombreux remue-ménages, des assemblées publiques et des opérations populaires d'aménagement. La délibération éthique a porté sur l'accès aux espaces, leur utilisation et les avantages qu'ils représentent pour les gens. Dans la foulée de cette pratique du commun, les gens, devenus propriétaires

10 Action-Gardien, *Redéveloppement des anciens terrains du CN : 9 ans de mobilisation citoyenne, des gains pour Pointe-Saint-Charles*, communiqué, 18 octobre 2012, < <https://ccpsc.qc.ca/en/node/283> >.

11 Marcel Sévigny, « Le B7 : cession "officielle" et quelques leçons d'une lutte exemplaire », blogue de *La Pointe libertaire*, 29 avril 2017, <<http://www.lapointelibertaire.org/?p=1593>>.

12 < <http://www.batiment7.org/qui-sommes-nous/> >.

d'un bâtiment, en dehors d'une logique stricte de revendication, se sont mis à travailler ensemble, suivant plutôt une logique de l'acte¹³, pour concevoir un projet répondant à leurs besoins et désirs.

La conversion de la propriété a finalement débuté en janvier 2017 et elle va se dérouler en plusieurs phases. Le « pôle des services locaux et des pratiques collaboratives » a ouvert ses portes au printemps 2018. Il comprend cinq entreprises collectives – un espace d'arcade et de recyclage dirigé par des jeunes, une brasserie dirigée par des travailleuses et des travailleurs, une épicerie dirigée par des membres, une fonderie artistique coopérative et une école d'art. Il comprend également plusieurs ateliers collaboratifs autogérés : vélo, auto, bois, sérigraphie, céramique, impression numérique, chambre noire. Il y a aussi des infrastructures communes, dont notamment une salle polyvalente et un espace communautaire de travail. Viendront par la suite le pôle famille et services de santé (garderie, maison de naissance, services de santé alternatifs abordables) et le pôle agriculture urbaine et production alimentaire (serre, poulets, chevaux, cuisine industrielle, potager, ruelle verte et bleue, etc.).



Conflictualités, rapports, mise en commun

Pour chacun des cas étudiés, il existe une communauté-de-commun particulière composée d'une variété d'actants, humains et non humains, qui évoluent avec le temps. Ces communautés sont inscrites dans des relations conflictuelles, des débats et des points de tension concernant l'accès aux espaces, leur utilisation, le soin à leur apporter et la responsabilité qu'ils impliquent.

¹³ Rachel Sarrasin, Anna Kruzynski, Sandra Jeppesen et Émilie Breton, « Radicaliser l'action collective : portrait de l'option libertaire au Québec », *Lien social et Politiques*, n° 75, 2016, 218-243.

Jardin et pouvoirs publics

Bien que la Pointe libertaire ne fasse généralement pas confiance aux pouvoirs publics, nous avons néanmoins décidé de demander à l'administration de l'arrondissement d'assumer la responsabilité officielle du jardin en changeant son zonage pour lui donner le statut de parc. Il s'agissait là d'une mesure stratégique visant à renforcer la communauté-de-commun grâce à une législation protectrice et, ce faisant, à rendre plus difficile l'appropriation du jardin par les promoteurs immobiliers pour les seuls propriétaires de copropriétés. Les autorités publiques n'étaient cependant pas intéressées :

Bien que l'on dise être reconnaissant en général aux gestes de citoyens pour embellir la ville et que l'on consente même parfois à les aider, ce geste-ci fait sourciller. « Il y a beaucoup de provocation dans cette histoire », dit Claudette Lalonde, porte-parole de l'arrondissement. Pas question pour la Ville d'entretenir ce jardin, dit-elle. « On les ignore. On les laisse aller et c'est tout », ajoute-t-elle, en précisant que l'arrondissement n'a pas « à se mêler de controverse politique¹⁴ ».

Non seulement les autorités publiques nous ont ignorés, mais elles ont également interféré avec le processus de mise en commun. On nous a demandé de retirer les buissons et les plantes, car les cols bleus devaient tout couper, comme chaque année. Nous avons refusé publiquement et ils ne l'ont pas réellement fait.

Ainsi, la Pointe libertaire a continué, année après année, à organiser des corvées de jardinage, jusqu'à ce que le jardin devienne autosuffisant. Les actants non humains n'avaient plus besoin d'une intervention humaine pour s'épanouir dans ce paysage urbain – les buissons ont poussé et les plantes ont fleuri, tirant leur force des nutriments du sol devenus plus abondants après des années de compostage.

Quelques années plus tard, la Commission de l'électricité de Montréal a installé son équipement lourd et ses matériaux directement dans le jardin, écrasant la majeure partie de la végétation qui prospérait depuis près de dix ans. Outragés, les membres de La Pointe libertaire ont écrit au maire et affiché des images du jardin sur les réseaux sociaux, accompagnées d'un appel aux autorités de l'arrondissement pour qu'elles agissent. Le maire a répondu :

Le jardin sera remis à neuf aux frais de la Commission des services électriques de Montréal, l'instance qui a détruit le jardin [...]. (Quelles sont) les variétés de plantes qui avaient été plantées au fil du temps par les citoyens, histoire de remettre le jardin en état au mieux¹⁵ ?

¹⁴ Rima Elkouri, « L'anarchie fleurie de Pointe-Saint-Charles », *La Presse*, 30 juillet 2008.

¹⁵ Benoît Dorais, commentaire sur la page Facebook d'Anna Kruzynski, 2017.

Au moment de la rédaction de ce texte, la Commission vient tout juste de se livrer à cet acte de sollicitude. Et, incroyablement, les plantes dans le jardin ont recommencé à pousser, malgré la dévastation.

Riposte antiraciste

La communauté-de-commun a pris la responsabilité de la garde et du soin de la peinture murale. Elle a dû engager une lutte pour repousser les tentatives de suprématistes blancs qui voulaient éliminer la valeur d'inclusion et le message de justice sociale qui sont au cœur du projet. Le moment le plus dramatique a eu lieu le 3 décembre 2013 :

Un acte clairement raciste a été commis la nuit dernière à Pointe-Saint-Charles, alors que le visage d'une femme noire peinte sur un mur de soutènement de la voie ferrée du CN a été vandalisé. L'acte vise clairement la communauté noire car le/la/les vandales n'ont touché que ce personnage sur une murale de 400 mètres carrés¹⁶.

En fait, les vandales avaient soigneusement repeint le visage et la main de la femme, avec de la peinture blanche. Trois jours plus tard, le Collectif a repeint le visage et organisé un rassemblement antiraciste dans la rue, à proximité de la murale, avec beaucoup de monde. Parallèlement, et sans aucune coordination officielle, d'autres membres de la communauté se sont mobilisés et ont multiplié les gestes : une bannière antifasciste sur le viaduc, des graffitis antiracistes sur les murs des bâtiments et des trottoirs, des messages de solidarité sur un panneau d'affichage attaché à des poteaux téléphoniques, des émissions de radio et des articles dans les médias grand public et alternatifs. Au moment de la rédaction de ce texte, cinq ans plus tard, aucune autre attaque raciste contre la fresque n'a eu lieu. La communauté-de-commun, elle-même forte et durable, a pu expulser les racistes de son sein, du moins pour le moment. Elle a pu le faire sans organiser de réunions et de processus formels, car elle est composée d'une diversité d'acteurs, liés les uns aux autres par leur engagement envers le message de justice sociale qui est le fil conducteur de cette peinture murale, chacun ayant un sens des responsabilités. Face à cet acte raciste, il a été « décidé » que les racistes n'étaient pas les bienvenus.

L'embourgeoisement insidieux

Maintenant que le bâtiment appartient à une organisation à but non lucratif, les anciennes confrontations avec le propriétaire capitaliste ont évolué vers d'autres dynamiques plus complexes, qui se détachent du « nous » et du « eux ». Les 70 membres

16 Le Collectif Au pied du mur, « Vandalisme raciste sur la murale : Au pied du mur riposte rapidement », 7 décembre 2013.

actives et actifs de l'écosystème Bâtiment 7 forment la communauté-de-commun actuelle; beaucoup d'entre nous ont participé à l'un ou l'autre des groupes qui se trouvaient dans les tranchées pendant la bataille pour sécuriser le bâtiment. Cette communauté-de-commun reconstituée est désormais responsable du bâtiment et de son infrastructure commune. Nous avons intentionnellement créé des structures horizontales de prise de décision et de gestion pour permettre une délibération éthique concernant la viabilité, le développement et l'utilisation de l'infrastructure et de l'espace, ainsi que la mission du vivre-ensemble. Cette approche est innovante, basée sur les principes suivants :

- Autogérer une propriété collective *enracinée dans l'histoire populaire de Pointe-Saint-Charles*.
- Réaliser un pôle de services et d'activités artistiques, culturelles, sociales et politiques en réponse *aux besoins et désirs exprimés de longue date par la population du quartier*.
- *Garantir l'accessibilité du lieu à tous et toutes, avec un parti pris affirmé pour les personnes marginalisées et appauvries*.
- Créer un écosystème d'expérimentation et d'apprentissage pour promouvoir l'autonomie, l'interdépendance, la complémentarité et le partage de ressources.
- Pratiquer un mode de gestion démocratique horizontal et inclusif.
- Être *solidaires et engagés envers d'autres luttes pour la justice sociale* et la réappropriation collective de nos quartiers, de nos villes et de notre vivre-ensemble.

Bien que l'enjeu n'ait pas été nommé explicitement, les éléments en italique, mis ensemble, reflètent notre position anti-embourgeoisement. Or, nous sommes conscients que notre beau projet peut facilement devenir une force d'embourgeoisement. Nous devons prendre acte du fait que les forces d'embourgeoisement, omniprésentes, ne sont pas « extérieures à nous ». Ainsi un développement en copropriété énorme est prévu pour le lot adjacent tandis que 33 % des familles du quartier consacrent plus de 30 % de leur revenu au loyer¹⁷. Des étudiantes et des étudiants louent des logements auparavant occupés par des familles de classe ouvrière qui ne peuvent plus se permettre de payer les loyers. Un projet de galerie d'art contemporain et de résidence d'artiste pourrait prendre possession d'une partie du bâtiment, car il est prouvé que des projets de ce genre attirent des artistes. La plupart des personnes qui veulent utiliser l'espace de travail partagé sont des travailleuses et des travailleurs autonomes de classe moyenne, alors que 37 % de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté. Les membres du Bâtiment 7 sont majoritairement blancs¹⁸, pendant que

17 Action-Gardien, *Portrait de quartier 2015*, <http://actiongardien.org/sites/actiongardien.org/files/Portrait.Quartier.2015.11.18.PAGE_.pdf>.

18 Ville de Montréal, *Profil sociodémographique de Pointe-Saint-Charles*, Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et Division de la Culture et des Bibliothèques, 2015.

25,1 % de la population s'identifie comme une minorité visible. La plupart des membres ont un diplôme universitaire et bénéficient du capital symbolique qui leur est ainsi conféré, alors que 26,4 % des 15 ans et plus n'ont pas terminé leurs études secondaires.

Chacune et chacun de nous attirent nos ami-e-s, qui souvent nous ressemblent, qui s'impliquent alors dans les initiatives dirigées par les membres. Certains décident de déménager dans le quartier pour se rapprocher du bâtiment. Plusieurs préfèrent acheter des produits biologiques et locaux et passer du temps dans des cafés branchés. Les promoteurs immobiliers le savent, des magasins spécialisés ouvrent. Les familles de la classe moyenne ainsi attirées transforment les multiplexes en maisons individuelles, puis font pression sur les pouvoirs publics pour investir dans des projets d'embellissement. La valeur des propriétés augmente. Les investisseurs achètent des biens immobiliers, puis les revendent. Les propriétaires de logements locatifs refilent les augmentations de taxes à leurs locataires. Tout cela entraîne le déplacement de celles et ceux qui ne peuvent plus se permettre d'y vivre ou qui ne se « sentent plus chez eux ».

L'« adversaire » dans cette situation est beaucoup plus difficile à cerner que dans les cas du jardin et de la murale. Cela met en lumière la complexité des relations en jeu dans la pratique du commun. Sachant qu'un écosystème diversifié sera plus résistant et plus durable, nous concluons que la capacité du Bâtiment 7 à ralentir les forces d'embourgeoisement dans les années à venir dépendra des efforts actuels pour accroître la diversification de sa communauté-de-commun. Cela viendra également de notre engagement à rendre les espaces accueillants, à créer des conditions pour qu'une diversité de personnes puisse se sentir « chez elles », et ce, malgré les inconforts et tensions qui émergent de tout changement dans les codes culturels.

En guise de conclusion : notre révolution

Dans chacun des exemples présentés, différents types de propriétés sont transformés en communs. Pour chacun, une communauté-de-commun assume la responsabilité de leurs soins et édicte des espaces plus ou moins formels de délibération éthique. Dans ces espaces, les acteurs négocient l'accès aux espaces, leur utilisation et les avantages qu'ils présentent. En raison de la diversité des acteurs, ces discussions éthiques prennent toujours la forme de négociations-débats-tensions. Certains acteurs – les autorités de l'arrondissement, la Commission électrique de Montréal, le propriétaire capitaliste des chantiers ferroviaires du CN – sont puissants, faciles à identifier et donc à cibler. Le pouvoir des autres, comme le voisin raciste ou le « gentrificateur » qui se cache à l'intérieur de nous, est moins évident et, par conséquent, moins facile à cerner. Chacun de ces acteurs est entré dans la communauté-de-commun – indépendamment du statut juridique de la propriété – et ainsi, il a pu provoquer des ravages, des crises, de la colère et de la peur. Dans chaque

cas, la communauté-de-commun a pu agir, organiser et prendre des mesures pour réparer et reconstituer les communs.

Le processus de mise en commun n'est donc jamais terminé. Dans tous les exemples, la communauté ne peut jamais baisser la garde. Ne peut jamais se reposer. Si nous ne faisons pas pression sur la direction de l'arrondissement, le jardin pourra être vendu à un promoteur capitaliste pour embellir un projet de condominiums. Si nous cessons de prêter attention, le CN pourrait un jour décider de retirer la peinture murale pour réparer une fissure dans le ciment. Si nous voulons développer des entreprises financièrement viables dans le Bâtiment 7 tout en mettant de côté les préoccupations concernant le potentiel d'embourgeoisement de notre projet, nous aurons raté une occasion d'élargir le spectre des pratiques non capitalistes et non oppressives. De toute évidence, le commun, la mise en commun, la pratique du commun sont un processus continu de négociation-tension, d'action collective et de (re)constitution.

À l'avenir, la durabilité de chacune de ces communautés dépendra de leur diversité et de leur capacité à s'adapter aux changements tout en continuant à résister aux processus d'exploitation et d'oppression. Plus la communauté sera diversifiée, plus elle aura des chances de se reconstruire face à des forces déstabilisatrices. Des êtres humains de tous horizons, s'unissant aux autres plus-qu'humains pour élargir le spectre des espaces libérateurs, des lieux, des manières d'être, de faire, de penser ensemble. Chacun des acteurs faisant partie de cette toile est connecté aux autres, « ailleurs ». Une communauté durable est celle qui se projette sur sept générations en avant et sept générations en arrière. On y explore des compétences, on les accumule et on les partage. Des pratiques horizontales et démocratiques sont développées, expérimentées et institutionnalisées. Les histoires qu'on raconte voyagent à travers le temps et l'espace, inspirant les autres, partout, maintenant. Les communautés réalisent qu'un « commun est interconnecté avec un autre et qu'un "nous" spécifique dépend de différents "nous" constitués¹⁹ ». C'est notre révolution.

Postscriptum : Pointe-Saint-Charles et Teontiakon

La destruction des communs autochtones est survenue par l'intrusion des communs coloniaux en Amérique du Nord : « Les terres étaient défrichées et délimitées par les colons, les autochtones étaient généralement exclus ²⁰ ». L'histoire des communs coloniaux à Pointe-Saint-Charles (Teontiakon) commence par la transformation du marais – un lieu de chasse et de pêche pour les Kanien'kehá: ka (Kahnawake), exproprié, au profit des colons à des fins agricoles et résidentielles, puis, pour le développement industriel. Aujourd'hui encore, les communs sont constitués en territoires non cédés ou contestés. Et différentes communautés-de-commun, qui se recoupent parfois, peuvent réclamer la responsabilité de la même propriété. C'est, et cela va rester, un défi de faire en sorte que tout un chacun, y compris les Kanien'kehá: ka, puissent trouver leur chemin ensemble.

¹⁹ Gibson-Graham, Cameron et Healy, *op. cit.*

²⁰ Allan Greer, « Commons and enclosure in the colonisation of North America », *The American Historical Review*, vol. 117, n° 2, 2012.